6 Ses yeux aussi étaient secs, mais sa figure et le ton de sa voix en disaient plus que les longs discours

Les grandes douleurs se taisent,: Anna Flunger souffrait trop aussi plus tard sur le Calvaire pour pleurer

Mon Dieu, quels artistes que ces artisans !

* * *

Le crucifiement, la descente de croix, ont été représentés dans tous leurs détails, dans tout leur réalisme, mais aussi avec un tact merveilleux

Ici Anton Lang a accompli un vrai tour de force puisqu'il est resté attaché sur la croix vingt longues minutes

Ces scènes sont si grandes, si touchantes, qu'après tout ce que j'ai dit des acteurs j'aime mieux en laisser deviner la poignante beauté

C'est pas sans raison alors que quelqu'un a dit "Ces incomparables instants méritaient à eux seuls qu'on fit le pèlerinage d'Ammergau"

Et un autre : "Si l'un de nous avait eu le malheur de mettre en doute ces premières impressions chrétiennes qui jadis firent battre son coeur d'enfant, qu'il descende dans la fraîche et paisible vallée ; il retrouvera certainement, au spectacle incomparable dont je parle, la foi que les orages des passions lui ont ravie"

J'ai fini et j'entends encore les derniers accords de l'Alleluia de la Résurrection. Tout à l'heure je quitte le village de la Passion Je le quitte mais non sans regret, je le quitte avec l'intime conviction que rien ne peut être comparé à l'impression produite par le grand drame d'Ober Ammergau Parmi les spectateurs d'hier, plusieurs sans doute, dont l'unique occupation est de laisser vivre, n'ont trouvé cela que prodigieux ! colossal ! pyramidal ! Je les plains de tout mon coeur.

D'autres, ceux chez qui brille encore une étincelle de foi, doivent être pensifs aujourd'hui. Ils auront de la peine à ne plus voir le monstre que représente si bien Johann Zwink : la douce et douloureuse figure de la Vierge les remuera longtemps ; et le Christ, oh ! le Christ de la dernière scène, le Christ du jardin des Oliviers, le Christ de la Passion, le Christ souffrant, expirant, ils ne l'oublieront jamais

Qui sait même si le souvenir d'Ober Ammergau ne sera pas leur étoile de salut. . . . .

Pour moi je m'en vais les yeux pleins de larmes, le coeur attendri, l'âme toute vibrante d'émotion, toute brûlante d'amour pour le Rédempteur et sa divine Mère

J'ai entendu vraiment la tragédie du Calvaire et j'ai prié

GASTON LANDRIEUX.

## ACCUSES DE RECEPTION.

Barrie, Ont., 2 Novembre, 1900.

Aux Officiers et Membres de la Succursale No. 51, C. M. B. A. du Canada.

Messieurs J'accuse avec reconnaissance réception, par l'entremise de votre Secrétaire Financier, Mr. T. F. O'Meara, d'un chèque de $200, montant dû sur la vie du mon défunt mari, William Young, par votre association. Veuillez accepter mes sincères remerciements.

Souhaitant à votre belle association bien des années de succès dans l'intérêt des veuves et des orphelins

Je demeure,
Bien sincèrement,
ELIZABETH YOUNG

Mr. l'Abbé Ferréol Jobin, Sec Arch. Succursale No. 217, C. M. B. A. du Canada, L'Assomption, P. Q.

Monsieur le Secrétaire,—J'ai l'honneur et la consolation d'accuser réception d'une traite de $2,000 sur la banque des Marchands, à Montréal, montant de la police d'assurance que feu Ls. Ph. Archambeault, mon regretté mari, avait prise dans la C. M. B. A du Canada et dont il m'avait, par contrat de mariage, constituée la bénéficiaire

Je vous suis profondément reconnaissante, à vous, à la succursale en cette ville et au Grand Conseil de votre excellente association pour la diligence et la charité avec lesquelles vous avez tous généreusement concouru à l'exact et partiait payement de cette police

Veuillez donc agréer, Monsieur le Secrétaire mes plus vifs remerciements et les transmettre à qui de droit.

Votre respectueusement dévouée et profondément reconnaissante

MRS. GRAZIELLA MARSAN ARCHAMBEAULT

L'Assomption, P. Q., 1 Nov. 1900

Chapleau, Ont., 30 Nov., 1900

P. McCaul, Esq., Sec. Arch. Succ. No. 141 C. M. B. A. du Canada

Cher Monsieur J'accuse réception d'un chèque de $2,000 comme plein montant dû sur le certificat de participation aux bénéfices que devait mon défunt mari, Thomas Carr, dans votre association. Je ne puis laisser passer cette occasion sans vous exprimer ma gratitude envers le Grand Conseil de la C. M. B. A. du Canada et les membres de votre succursale pour la prompte remise du montant en chef et les multiples actes de bonté à l'égard de mon mari pendant sa maladie, et plus tard envers moi-même et ma famille

Bien Sincèrement
DAME T. CARR

Tecumseh, Ont., 19 Nov., 1900

Messieurs J'accuse avec reconnaissance réception, par l'entremise de votre Secrétaire Archiviste, d'un chèque de $2,000, ayant le montant dû sur la vie de mon défunt mari, Michel Dame, par votre association Veuillez transmettre au Grand Conseil de la C. M. B. A du Canada mon appréciation du prompt payement de cette réclamation et accepter mes sincères remerciements à l'égard des membres de votre succursale pour leurs délicates attentions envers mon cher mari pendant sa maladie.

Bien respectueusement,
DAME M. DAME.

Marysville, Ont., 30 Novembre, 1900.

S. R. Brown, Grand Secrétaire C. M. B. A.

Cher Monsieur—En ma qualité d'exécuteur et gardien des orphelins de feu Frère Morgan J. Shaughnessy, je vous informe que j'ai reçu $1,000, montant de la réclamation de feu Morgan J. Shaughnessy. Je désire au nom de la famille et des parents du défunt vous remercier très sincèrement ainsi que les officiers et membres de la Succursale No. 382 pour la diligence apportée dans le règlement de cette réclamation d'assurance.

Veuillez me croire,
Bien sincèrement à vous,
JOHN DOYLE.

## NOUVELLE SUCCURSALE.

Une nouvelle succursale a été instituée le 16 Novembre dernier, à Ste Cunégonde, P. Q. Le Grand Député A. H. Spedding a présidé à cette institution. Etaient aussi présents les Frères T. P. Tansey, de la Succursale No 50 P. R. Millette, de la Succursale No. 140 M. Savariat, de la Succursale No. 142 et J. M. Beauchamp de la Succursale No 143. Frère Beauchamp mérite une mention toute spéciale, car il s'est beaucoup dévoué à l'organisation de cette nouvelle succursale, y amenant la plupart des membres fondateurs

Cette nouvelle succursale sera connue sous le numéro 341. Nous donnons dans la partie Anglaise la liste des officiers pour l'année courante.

SYSTEME DE COTISATION.

## LE GRAND CONSEIL DE LA C. M. B. A. DU CANADA.

**La Premier des Associations sur le Systeme des Cotisations Enregistrée dans La Puissance.**

Cette Association prétend seulement ce qui est nécessaire. Mais elle a sagement pris des dispositions pour se permettre de prêter sur ses membres UNE SOMME SUFFISANTE POUR TOUTES PRENANT L'ASSURANCE DEPUIS VINGT ANNEES PASSEES POUR

Son principe est sain et son taux est modéré, donnant l'assurance au coût actuel d'abord en année. Quand il est requis davantage, elle a le pouvoir de collecter plus, et conséquemment ne peut jamais manquer de remplir ses obligations envers tous et chacun de ses membres

Par ce système les membres de la C. M. B. A. sont assurés des bénéfices à un taux n'excédant pas le coût actuel de ces bénéfices.

La C. M. B. A. existe depuis vingt quatre ans et a suffisamment démontré la solidité de son système.

Chaque réclamation a été payée sans contestation aucune de la part de l'association

Y a-t-il quelque part une compagnie d'assurance sur la vie qui fait plus que cela ? Non, pas de ... mais il y a des compagnies qui ont fait beaucoup moins après avoir collecté autant d'argent qu'elle a peu près trois fois autant annuellement.

---

L'importance de pourvoir à des moyens de subsistance pour sa famille ou ceux d'entre ses ... après sa mort, n'a pas besoin d'être démontrée. ... que nous ... minutes, que nous ... proche ... nous ... nouvelles terreurs ... frappé avant que cette provision soit faite.

La question alors est celle-ci : Comment cette provision peut-elle être faite ... ?

En devenant Membre de la C. M. B. A

LES BIENS CATHOLIQUES ET LEUR ASSOCIATION PAR INDICATEUR

LA MORT CONTRE LA VIE ET LA MALADIE

PAS DE CAPITAL ... PAS DE MEMBRES PAYANTS DES COTISATIONS ... PAS DE DEPENSES EXTRAVAGANTES PAS DE SOCIETES ... PAS DE CHARGES ... PAS DE CONTRIBUTION DANS LA VALEUR DES ... PAS DE ... UN MILLION DE DOLLARS PAS DE FRAIS ... DES OFFICIERS SALARIES PAS DE COTISATION SUR LE PAIEMENTS AVEC L'ARGENT DES MEMBRES DANS LA C. M. B. A

Le marchand ou le capitaliste, sachant que les affaires sont incertaines reconnaît la nécessité de pouvoir à une suffisance sur laquelle sa famille peut compter avec sûreté, advenant sa mort ou l'infortune financière. L'artisan ou l'homme à gages réalisant que sa vie ne peut que suffire à subvenir aux besoins de ceux qui lui sont les plus chers, désire avoir quelque garantie que sa famille ne dépendra pas de la charité quand la mort l'appellera.

Un droit de membre dans la C. M. B. A. répondra à ce besoin. Grâce à cela des centaines de familles ont échappées à la misère, et nombre de foyers ont conservé leur comfort, les nuages qui assombrissent la perspective de la jeunesse quand le secours si efficace du père lui est enlevé, sont dissipés, et le cœur de la veuve n'a pas à souffrir l'angoisse de voir ses chers petits dans le dénuement.

La première cotisation payée par un membre de la C. M. B. A., lui crée une succession qui, si la mort l'enlève, est en bel argent et secourra les bien-aimés qui vont pleurer sa perte.

Ce qu'il en coute pour devenir membre de la C. M. B. A. pour une police de $1,000 à l'âge de 18 à 25 ans :

| | |
|---|---|
| Honoraire de la demande d'admission | $3 00 |
| Honoraire du medecin examinateur en chef | 50 |
| Honoraire de l'examen medical | 1 50 |
| Une cotisation pour $1,000 | 50 |
| Une contribution mensuelle | 25 |
| Total | $5 75 |

TABLE DES TAUX

Pour une police de $500 —

| Age des Membres. | Montant de la Cotisation. |
|---|---|
| Entre 18 et 25 ans | 25c |
| " 25 et 30 " | 28c |
| " 30 et 35 " | 30c |
| " 35 et 40 " | 35c |
| " 40 et 45 " | 40c |
| " 45 et 50 " | 45c |

Pour une police de $1,000 —

| | |
|---|---|
| Entre 18 et 25 ans | 50c |
| " 25 et 30 " | 55c |
| " 30 et 35 " | 60c |
| " 35 et 40 " | 65c |
| " 40 et 45 " | 75c |
| " 45 et 50 " | 85c |

Pour une police de $2,000 —

| | |
|---|---|
| Entre 18 et 25 ans | $1 00 |
| " 25 et 30 " | 1 10 |
| " 30 et 35 " | 1 20 |
| " 35 et 40 " | 1 30 |
| " 40 et 45 " | 1 45 |
| " 45 et 50 " | 1 65 |

COUT ANNUEL PROBABLE DUN BENEFICE DE $1,000

Pour un membre age de 21 ans

| | |
|---|---|
| Dix huit cotisations à 50c chacune | $9 00 |
| Douze contributions mensuelles à 25c | 3 00 |
| Total | $12 00 |

La cotisation pourrait être moindre si nous avions des cotisations plus élevées. Les cotisations basées ne seraient pas suffisantes, nous ne pouvons le total des cotisations ne jamais, suivant les règlements, excéder le chiffre 21 dans une même année, attendu que, si jamais aucune cause, il faut plus d'argent que le nombre de cotisations en rapport avec le Fonds de Réserve serait mise à contribution. Des hautes cotisations est le plus grand nombre que nous ayons eu.

Le taux fixé sur l'âge auquel une personne devient membre reste le même tout le temps.

## ETES-VOUS ASSURE?

**Si Non, Vous Devriez l'Etre, et Vous ne Pouvez Faire Mieux Qu'en Joignant**

**LA C. M. B. A. DU CANADA.**

## RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES.

A une assemblée des membres de la Succursale No. 96, de Lévis, P. Q., tenue le 14ème jour de Novembre, 1900, les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par frère J. E. Ladrière, appuyé par frère O. Carrier, et résolu unanimement :

Que c'est avec regret que les membres de cette succursale ont appris la mort de l'épouse d'un de leurs frères, Joseph Desrochers, enlevée à l'affection de sa famille :

Proposé par frère Calixte Dion, appuyé par frère Israel Couturier :

Que la famille en ce jour d'épreuve veuille accepter les condoléances et les sympathies des membres de cette succursale :

Proposé par frère T. Lamontagne, appuyé, par frère L. J. Roberge :

Que copie des présentes résolutions soit transmise au frère Joseph Desrochers ainsi qu'à l'organe officiel pour publication.

---

A la séance régulière de la Succursale No. 164 de Nicolet, P. Q., tenue le 29 Octobre 1900, les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par frère E. L. Désilets, secondé par frère A. O. Cloutier, et résolu :

Que les membres de cette succursale ont appris avec un profond regret la perte que leur frère Henry Lacroix vient de faire en les personnes de ses deux fils, et qu'ils offrent à la famille leurs plus sincères condoléances, et que copie de cette résolution soit transmise à la famille.

Proposé par frère A. O. Cloutier, secondé par frère E. L. Désilets :

Que les membres de cette succursale ont appris avec un vif regret la perte que leur frère et chancelier, W. Camirand, vient de faire en la personne de son père, et qu'ils offrent à la famille leurs plus sincères condoléances ; et que copie de cette résolution soit transmise à la famille de leur frère.

Proposé par frère W. Camirand, secondé par frère Z. A. Langlois, et résolu :

Que les membres de cette succursale ont appris avec un vif regret la perte que vient de faire notre digne président en la personne de son père, et qu'ils offrent à la famille leurs plus sincères condoléances, et que copie soit transmise à la famille.

Proposé par frère E. L. Désilets, secondé par frère W. Camirand, et résolu :

Que les membres de cette succursale ont appris avec regret la mort de l'enfant de leur frère Eugène Raiche et qu'ils offrent à la famille leurs plus sincères condoléances ; et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille de leur frère.

---

A une séance régulière, tenue en Novembre, la succursale No. 164 a aussi adopté la résolution suivante :

Proposé par frère W. Camirand, secondé par frère Eugène Raiche, et résolu :

Que les membres de cette succursale ont appris avec regret la mort qui vient de frapper la famille de notre frère Ulderic Beaumier, dans la personne de son frère, et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à la famille ; et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille et au journal LE CANADIEN, pour publication.

---

La Succursale No. 240, de St. Henri de Montréal, P. Q. a adopté unanimement des resolutions de condoléances à l'occasion de la mort d'un de leurs frères, Alphonse Lenoir. Copie des résolutions a été envoyée à la famille du défunt.

---

A son assemblée régulière, tenue le 19 Novembre, la Succursale No. 83 a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Proposé par les frères Thibault, Dandelin et Lajeunesse, et résolu :

Que les membres de la Succursale No. 83 ont appris avec peine la mort du père de leur estimé trésorier, frère Horace Howison.

Proposé par les frères Olivier et Hubert, et résolu :

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille du défunt et au CANADIEN.

---

A sa séance tenue le 20 Novembre la succursale No. 289, de St. Joachim, Ont., a adopté la resolution suivante :

Proposé par frère S. N. Sylvestre, Sec.-Arch., secondé par frère Joseph Bacon, et résolu :

Que les membres de cette succursale ont appris avec regret la mort de l'un des enfants chéris de frère Charles Adam, Sec. Fin.

Que la famille veuille en ce jour d'épreuves accepter les condoléances et les sympathies des membres de cette succursale.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille ainsi que publiée dans LE CANADIEN.